

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u>  Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,  
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,  
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,  
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,  
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,  
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,  
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,  
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-  
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,  
VIGOUROUX Nadine.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène  
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette  
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques  
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel  
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José  
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse  
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**AR Prefecture**

047-200068930-20260423-2026C85DGRF-DE  
Reçu le 04/05/2026  
Publié le 04/05/2026

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle la délibération n°2024D76DAF en date du 26 septembre 2024, portant création d'un Budget Annexe « Service Environnement » au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Ce Budget Annexe dispose de sa propre autonomie financière et d'un compte au Trésor de classe 515 spécifique en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2221-1 et L.2221-4).

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle que l'année 2025 était la première année de facturation réelle de la redevance déchets aux particuliers et aux professionnels.

Elle précise également que concernant les subventions d'équilibre, l'interdiction prévue par l'article L.2224-2 du CGCT n'est pas applicable quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés, lors de l'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et pour une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices, ce qui est le cas en l'espèce.

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, souligne le vote des Budgets Primitifs 2026 du Budget Principal de Fumel Vallée du Lot et du Budget Annexe « Service Environnement ». Elle indique qu'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe est nécessaire pour assurer l'équilibre du Budget Annexe. Le montant de cette subvention s'établit à 292 912 € maximum.

Cette subvention d'équilibre permettra notamment d'assurer un fonds de trésorerie, de procéder aux acquisitions en investissement et au paiement des dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire de prévoir des attributions échelonnées de cette subvention sur l'année 2026 afin de permettre un bon fonctionnement du Service Environnement.

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, propose au Conseil Communautaire d'approuver le versement en 2026 d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe « Service Environnement » d'un montant de 292 912 € maximum et de prévoir des versements échelonnés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire

**1°) - Décide de verser une subvention de fonctionnement du Budget Principal 2026 au Budget Annexe « Service Environnement » 2026 d'un montant de 292 912 € maximum ;**

**2°) - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement échelonné de ladite subvention ;**

**3°) - Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de CC Fumel Vallée du Lot ;**

**4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**AR Prefecture**

047-200068930-20260423-2026C85DGRF-DE  
Reçu le 04/05/2026  
Publié le 04/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien REYNES**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Jean-Jacques BROUILLET**

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026

-----